



Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport"

Bruxelles, les 30 et 31 mai 2016

Le Conseil entamera ses travaux le lundi à 10 heures par l'examen des questions relatives à la **jeunesse**, sous la présidence du Secrétaire d'État à la santé publique, au bien-être et au sport, M. Martin van Rijn. La Commission sera représentée par M. Navracsics, membre de la Commission.

La session du Conseil sera précédée (à 8 h 30) par la réunion informelle habituelle (le "dialogue structuré") entre les représentants des organisations européennes de jeunesse, le président de la formation "Jeunesse" du Conseil, M. Navracsics, membre de la Commission, et les ministres représentant la troïka élargie (LU, NL, SK et MT).

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le **rôle joué par le secteur de la jeunesse pour prévenir et combattre la radicalisation violente chez les jeunes**. Les ministres débattront également, en délibération publique, du **rôle de la politique de la jeunesse dans une approche intégrée destinée à soutenir les jeunes dans la construction de leur identité**.

La session du matin sera suivie d'un déjeuner de travail des ministres de l'éducation et de la jeunesse, qui débattront du **rôle conjoint que peuvent jouer les politiques de l'éducation et de la jeunesse pour prévenir la radicalisation chez les jeunes**.

La session de l'après-midi, qui s'ouvrira à 15 heures, sera consacrée aux **questions relatives à l'éducation** et sera présidée par la ministre néerlandaise de l'enseignement, de la culture et des sciences, M^{me} Jet Bussemaker. M. Navracsics, membre de la Commission, représentera à nouveau la Commission.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le **développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation**. Les ministres procèderont également à un échange de vues, en délibération publique, sur le **programme de modernisation de l'enseignement supérieur en Europe**.

Le Conseil reprendra ses travaux le mardi à 9 h 30 en examinant, sous la présidence de la ministre Jet Bussemaker, les questions relatives à la **culture et à l'audiovisuel**. M. Oettinger, membre de la Commission, participera à la session du matin.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur **le rôle d'Europeana dans l'accessibilité, la visibilité et l'utilisation numériques du patrimoine culturel européen**.

Ensuite, la Commission présentera sa proposition de révision de la **directive "Services de médias audiovisuels"**. Les ministres auront alors la possibilité de discuter de cette dernière proposition en général et de traiter l'un des aspects de cette directive en particulier, à savoir la **promotion de la circulation transfrontière des contenus audiovisuels européens**.

Les questions relatives au **sport** seront examinées dans l'après-midi, à partir de 14 heures, sous la présidence de la ministre néerlandaise de la santé publique, du bien-être et du sport, M^{me} Edith Schippers. La Commission sera à nouveau représentée par M. Navracsics, membre de la Commission.

Au cours de cette session, le Conseil devrait adopter des conclusions sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la **bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives**. Durant cette session aura également lieu un débat public sur le rôle des gouvernements en ce qui concerne **l'amélioration de la bonne gouvernance dans le sport**.

La session consacrée au sport sera suivie (de 16 h 00 à 16 h 30) de la réunion du "dialogue structuré" entre les représentants des mouvements sportifs (CIO, COE, FIFA et UEFA), tous les ministres des sports et M. Navracsics, membre de la Commission. Ils aborderont la question de la **bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives**.

* * *

Conférences de presse: lundi après le déjeuner (vers 14 h 30) et mardi, vers 13 h 15 (Culture et audiovisuel) et vers 18 heures (Sport)

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu>

JEUNESSE

Prévenir et combattre la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de **prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène** (doc. [9041/16](#)).

Les attentats terroristes perpétrés en 2015 à Paris et à Copenhague et tout récemment, en mars, à Bruxelles ont mis en évidence la menace concrète que représente la radicalisation endogène, c'est-à-dire la propagation de l'intégrisme islamique en Europe occidentale par des extrémistes cherchant à recruter de jeunes musulmans pour défendre leur cause par des moyens violents. Parallèlement, la multiplication des manifestations violentes de xénophobie dans l'ensemble de l'Europe montre qu'il est urgent d'agir.

Pour lutter contre ces phénomènes, les pays européens cherchent des moyens de garantir la détection précoce et la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent sous toutes ses formes.

Dans le texte des conclusions, l'accent est mis sur la contribution inestimable que l'animation socioéducative, les activités bénévoles et culturelles et le sport peuvent apporter pour communiquer avec les jeunes susceptibles, sans cela, d'être plus vulnérables à la radicalisation.

Les États membres et la Commission y sont donc invités à mettre en place des modules d'enseignement et de formation ayant vocation à être utilisés au niveau national, régional et local par les animateurs socioéducatifs, afin qu'ils puissent acquérir suffisamment de connaissances, de ressources, de compétences et d'informations actualisées.

L'accent y est également mis sur la nécessité de battre en brèche les idéologies extrémistes violentes existantes, les contester et y faire pièce en offrant des options alternatives non violentes ainsi que d'apporter un soutien aux parents, frères et sœurs, pairs et autres personnes en contact avec les jeunes qui présentent un risque de radicalisation violente, en les informant des possibilités d'aide et de conseil qui existent déjà.

Lors de la réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE qui s'est tenue le 17 mars 2015 à Paris a été mise en évidence la nécessité de promouvoir les valeurs européennes fondamentales que sont la démocratie, l'égalité, la non-discrimination, la tolérance, la solidarité et l'État de droit. La déclaration de Paris souligne l'importance aussi bien de l'éducation formelle que de l'apprentissage informel afin de veiller à l'inclusion de tous les jeunes dans des sociétés citoyennes.

L'actuel plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 (doc. [13631/15](#)) met notamment l'accent sur le renforcement de l'inclusion sociale de tous les jeunes, en tenant compte des valeurs essentielles de l'Europe, et du rôle du travail socioéducatif dans le monde numérique et non numérique.

Une approche intégrée destinée à soutenir les jeunes dans la construction de leur identité

Les ministres débattront également, en délibération publique, du **rôle de la politique de la jeunesse dans une approche intégrée destinée à soutenir les jeunes dans la construction de leur identité**, sur la base d'un document d'information de la présidence (*doc.* [8365/16](#)).

Les changements que l'Europe connaît actuellement sont synonymes de défis pour l'Europe dans son ensemble, mais également pour les jeunes qui y vivent. La diversité de la population européenne est toujours plus visible, la situation socio-économique rend l'entrée des jeunes sur le marché du travail difficile, la légitimité d'une Europe unie est remise en cause et les images violentes de conflits internationaux, qui se déroulent parfois aux frontières de l'Europe, sont souvent présentes dans les médias.

Dans ce contexte, les jeunes ont besoin de se construire une identité forte et positive pour réussir dans l'éducation, sur le marché du travail et dans la société en général. Il est également crucial qu'ils développent une résilience face aux influences et aux forces antidémocratiques.

Cela suppose de rencontrer toutes sortes de gens, d'apprendre à traiter ou à dialoguer avec eux et de défendre ses convictions de façon constructive. Ces aptitudes sont particulièrement difficiles à acquérir pour les jeunes à risque, qui ont un contexte familial compliqué et des problèmes scolaires ou d'intégration sociale.

C'est la raison pour laquelle un réseau pédagogique mettant en œuvre une approche intégrée est nécessaire pour aider les jeunes à se construire une identité positive, et ce réseau devrait inclure les parents, la famille, les entraîneurs sportifs, les responsables religieux et les autres responsables du secteur informel, les animateurs socio-éducatifs et les enseignants.

Toutefois, il n'est pas aisé de mettre en place ces réseaux. Ils doivent pouvoir agir sur la base d'initiatives bien ciblées, conçues par des acteurs crédibles soutenus par des politiques efficaces et une coopération intersectorielle à tous les niveaux.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à se pencher sur les questions suivantes:

- Quelles conditions et quel soutien avez-vous mis en place (ou devriez-vous mettre en place) dans le cadre des politiques nationales de la jeunesse pour créer des réseaux pédagogiques mettant en œuvre une approche intégrée pour les jeunes? Le cas échéant, pouvez-vous donner des exemples concrets de pratiques auxquelles il a été recouru et de difficultés rencontrées pour mettre en œuvre une approche intégrée dans votre pays?
- Comment la coopération entre États membres au niveau de l'UE pourrait-elle être organisée de manière à encourager la constitution de réseaux pédagogiques mettant en œuvre une approche intégrée?

ÉDUCATION

Éducation aux médias et de l'esprit critique

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le **développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation**, qui reconnaissent le grand nombre d'avantages et de possibilités que peuvent apporter l'internet et les médias sociaux, mais soulignent aussi les menaces et les dangers potentiels qu'ils peuvent présenter. Ces conclusions insistent sur le rôle fondamental de l'éducation et de la formation pour aider les jeunes à acquérir une compétence numérique et à devenir des citoyens responsables dans le futur.

Les conclusions encouragent également à tirer parti des possibilités de financement offertes par l'ensemble des fonds et programmes pertinents de l'UE - dont Erasmus+, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, les fonds structurels et d'investissement européens, Horizon 2020, Europe créative et Citoyens pour l'Europe - en vue de soutenir ces efforts.

De plus, elles invitent les États membres à poursuivre la coopération avec d'autres enceintes multilatérales telles que le Conseil de l'Europe², l'UNESCO et l'OCDE, et à prendre en considération le travail qui y a été fait, car les défis traversent les frontières et affectent les pays à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.

L'éducation aux médias - c'est-à-dire toutes les capacités intellectuelles, techniques, sociales, civiques et créatives qui nous permettent d'accéder aux formes de médias à la fois traditionnelles et nouvelles, d'en avoir une compréhension critique et d'interagir avec eux - est de plus en plus importante. Elle est étroitement liée à l'engagement actif dans la vie démocratique, à la citoyenneté et à l'aptitude à exercer son jugement de manière critique et indépendante ainsi qu'à réfléchir à ses propres actions, et peut ainsi aider les jeunes à mieux résister aux messages extrémistes et à la désinformation.

La compétence numérique, qui implique la maîtrise et l'usage créatif et critique des technologies de l'information et de la communication, constitue un élément essentiel de l'éducation aux médias. Une personne dotée d'un faible niveau de compétence numérique peut se retrouver désavantagée, non seulement sur le marché du travail, où la plupart des emplois requièrent un certain niveau de compétence numérique, mais également au sein de la société au sens large, ce qui peut donc la conduire à l'exclusion.

Ces questions ont été au centre des débats dans ce domaine depuis la déclaration de Paris adoptée en mars de l'an passé par les ministres de l'éducation de l'UE, à la suite de l'attentat contre Charlie Hebdo, et sont devenues encore plus importantes après les attentats de Paris et de Bruxelles.

Cette déclaration souligne le rôle clé que doit jouer l'éducation dans la promotion de la citoyenneté et des valeurs fondamentales de l'Union. Les ministres ont reconnu que l'un des domaines où il faut aller de l'avant est celui du renforcement des capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes afin qu'ils soient en mesure, s'agissant en particulier de l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, de saisir la réalité, de distinguer les faits établis des opinions, de déceler ce qui relève de la propagande, de résister à toutes les formes d'endoctrinement et aux discours de haine.

²

Voir en particulier la stratégie sur les droits de l'enfant (2016-2021), adoptée en mars 2016, qui aborde la question de la protection et de la promotion des droits de l'enfant en matière numérique: <http://www.coe.int/en/web/children/>.

Modernisation de l'enseignement supérieur

Les ministres débattront, en délibération publique, du projet de modernisation de l'enseignement supérieur en Europe.

En 2011, le Conseil a adopté des conclusions³ en réponse à la communication de la Commission intitulée "Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe" (doc. [14198/11](#)). S'il est vrai que les grands sujets couverts restent pertinents, la Commission a l'intention, à l'issue d'une consultation publique, de passer en revue le projet plus tard dans l'année, afin de tenir compte des évolutions qui se sont produites depuis lors dans ce domaine.

Le but du débat est de permettre aux ministres de mettre sur le tapis les points et les réflexions qu'il convient, selon eux, d'aborder dans le cadre de cette initiative stratégique européenne.

Afin de structurer le débat, la présidence a retenu trois thèmes clés qui reflètent, à son avis, les principaux défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté en Europe (doc. [8635/15](#)):

- **accroître la pertinence de l'enseignement supérieur à l'égard du marché du travail** en se fondant sur les compétences et les partenariats universités-entreprises;
- **former des citoyens engagés** en mettant davantage l'accent sur l'inclusion et sur les compétences sociales et civiques;
- **l'évolution du rôle des enseignants.**

Trois États membres commenceront d'abord par présenter brièvement un exemple concret de politique ou de projet lié à un thème particulier de la discussion. Après chaque brève présentation, les autres États membres seront invités à réagir en formulant des observations ou en posant des questions, en gardant à l'esprit les trois questions correspondantes préparées par la présidence sur le soutien apporté par la coopération européenne et la valeur ajoutée de celle-ci.

Divers

- Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe
- Informations communiquées par la Commission
- Cours d'--Eté" Au-delà de la crise des réfugiés - Etudier en Europe "
- Information de la délégation grecque
- Réunions ministérielles organisées à Chypre:
- Information de la délégation chypriote
- Programme de travail de la prochaine présidence
- Informations communiquées par la délégation slovaque

³ JO C 372 du 20.12.2011, p. 36.

CULTURE et AUDIOVISUEL

Rôle d'Europeana

Le Conseil adoptera des conclusions sur le **rôle d'Europeana pour l'accessibilité, la visibilité et l'utilisation numériques du patrimoine culturel européen**; le financement, la gouvernance, la qualité des données disponibles et la facilité d'utilisation y seront abordés. Ces conclusions visent également à renforcer Europeana en tant que projet d'innovation culturelle et numérique, en accroissant la participation et le sentiment d'appropriation des États membres et en assurant un financement durable de cette initiative:

Europeana a été lancée en 2008 en tant que bibliothèque numérique publique de l'UE, dans le but de mettre en ligne le patrimoine culturel des États membres et de mettre en évidence la richesse et la diversité du patrimoine culturel européen. Elle a contribué à mettre en place un réseau de professionnels du patrimoine et elle fournit une plateforme en ligne pour partager et réutiliser du matériel culturel, qui à ce jour permet d'accéder à plus de 50 millions d'œuvres provenant d'environ 3 700 institutions culturelles (<http://www.europeana.eu/portal/>).

Afin d'accentuer la valeur d'Europeana, il est nécessaire d'apporter des améliorations technologiques à la plateforme. En outre, pour pouvoir atteindre un public plus large et davantage susciter l'intérêt de l'utilisateur final, il conviendrait de présenter les contenus de façon plus attrayante et diversifiée, y compris en organisant des expositions, en recourant aux médias sociaux et en créant des applications dans les secteurs de la recherche, de l'éducation, du tourisme, et de la création au sens large.

Europeana est cofinancée par l'UE (au moyen du mécanisme pour l'interconnexion en Europe) et les États membres qui fournissent des contributions sur une base volontaire. Il est apparu que ce modèle de financement ne permet pas de couvrir les besoins d'Europeana de manière durable.

Le Conseil invite dès lors la Commission à modifier le mode de financement, actuellement au moyen de subventions, en combinant subventions et marchés publics. Dans le cadre de marchés publics, l'UE peut entièrement financer et préserver les fonctions de réseau et de plateforme, tandis que des subventions de l'UE resteront disponibles pour financer certains projets particuliers qui s'adressent à un public plus large, et qui feront l'objet d'un cofinancement par les organisations participantes.

Le Conseil demande à la Commission d'évaluer la situation générale dans laquelle se trouve Europeana et de lui présenter des orientations pour son développement à moyen et long termes. Cette évaluation devra être finalisée d'ici octobre 2017.

Directive "Services de médias audiovisuels"

Parallèlement au renforcement du marché intérieur et de la compétitivité, la promotion de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe constitue depuis longtemps l'un des éléments essentiels de la politique audiovisuelle de l'UE. La convergence des médias au niveau mondial a conféré une nouvelle dimension à cette politique.

La Commission présentera sa proposition de révision de la directive "Services de médias audiovisuels" (directive SMA), qui a été adoptée en 2010⁴, établissant un marché unique permettant la libre circulation des œuvres audiovisuelles.

La directive actuelle repose sur le principe du pays d'origine, selon lequel les prestataires de services ne sont soumis qu'aux règles applicables dans leur pays d'origine. Dans le même temps, la directive cherche à garantir la protection de l'intérêt public général, notamment la protection des mineurs, le pluralisme des médias, la diversité culturelle, la protection des consommateurs, etc. Elle régit à la fois la diffusion télévisuelle traditionnelle et les nouveaux services à la demande, même si c'est à des degrés différents.

La révision de la directive SMA fait aussi partie intégrante de la [stratégie pour un marché unique numérique](#) de la Commission adoptée en mai 2015, qui vise à moderniser le cadre réglementaire audiovisuel afin de l'adapter à l'ère numérique, celle-ci étant caractérisée par la consommation croissante de contenus en ligne et à la demande, surtout à partir d'appareils mobiles.

En 2015, la Commission a lancé un examen dans le cadre du programme REFIT afin de déterminer si la directive reste adaptée à sa finalité. Le résultat de cet examen sera publié en même temps que la proposition législative.

Après la présentation de la Commission, les ministres auront la possibilité de discuter de la proposition en général et de traiter l'un des aspects de la directive SMA en particulier, à savoir la **promotion de la circulation transfrontière des contenus audiovisuels européens**.

Selon les derniers chiffres relatifs aux plateformes de vidéo à la demande (VOD) en Europe, même si les œuvres européennes enregistrent des résultats relativement bons à la télévision (64 % du temps de diffusion, mais seulement 9 % de contenu non national), les films internationaux (surtout des États-Unis) circulent mieux (63 % des entrées en 2014) que les films nationaux et les films de l'UE non nationaux. Les films nationaux se classent souvent au deuxième rang sur leur marché national (24 %), mais ils touchent difficilement un public à l'étranger (9 %).

Pour les vidéos à la demande, 27 % en moyenne des films disponibles dans les catalogues sont des films européens, 19 % d'entre eux étant des films non nationaux et 8 % des films européens nationaux.

Les ministres sont invités à examiner plusieurs questions dans ce contexte, telles que le choix entre la création de contenu et le taux d'audience, les coproductions, les incitants financiers au niveau national et les quotas (*doc.* [8668/16](#)).

Ces questions figurent également au nombre des priorités dans les initiatives de la Commission en matière de droit d'auteur⁵ et dans les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du programme "Europe créative".

Au niveau national, les États membres sont aussi en train d'évaluer et d'adapter différentes politiques en matière de production et de distribution audiovisuelles européennes.

⁴ JO L 95 du 15.4.2010, p. 1.

⁵ Proposition de règlement visant à assurer la portabilité transfrontière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur (*doc.* [15302/15](#)).
Communication intitulée "Vers un cadre moderne et plus européen pour le droit d'auteur" (*doc.* [15264/15](#)).

Divers

- Année européenne du patrimoine culturel (2018)
 - Informations communiquées par la Commission
- L'interopérabilité des contenus numériques
 - Information de la délégation française
- Les projets culturels mis en œuvre dans le cadre du FEDER 2014-2020
 - Information de la délégation polonaise
- Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation slovaque

SPORTS

Bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la **bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives**. Le texte propose plusieurs mesures visant à mettre en œuvre ces principes au niveau national et européen à tous les stades de ces manifestations (faisabilité, candidatures, préparation, organisation, évaluation et héritage), y compris après leur clôture.

Les conclusions soulignent également la nécessité d'entretenir un dialogue régulier entre les États membres, la Commission et le mouvement sportif ainsi que le rôle que jouent les pouvoirs publics aux échelons national, régional et local en ce qui concerne le financement, les infrastructures, la protection de l'environnement, la sûreté et la sécurité ainsi que la planification et la viabilité des grandes manifestations sportives.

Les grandes manifestations sportives sont d'excellentes occasions de célébrer les performances et les valeurs sportives ainsi que les bienfaits du sport dans un cadre national ou international. Elles peuvent constituer une remarquable vitrine du sport, suscitant une attention considérable, et elles sont également susceptibles d'inciter adultes et enfants à pratiquer un sport.

En outre, les grandes manifestations sportives peuvent jouer un rôle important dans le développement d'une région ou d'une ville et avoir des effets très positifs sur les plans économique, social et environnemental, si elles font l'objet d'une planification minutieuse le plus tôt possible. L'héritage et la viabilité de ces manifestations peuvent contribuer de façon significative à leur légitimité et à l'adhésion qu'elles recueillent.

Le Conseil suit de très près la question de la bonne gouvernance. En 2011, il a adopté un plan de travail de l'UE en faveur du sport (doc. [9509/1/11](#)) dans lequel l'intégrité du sport (y compris la promotion de la bonne gouvernance) a été définie comme un thème prioritaire.

Dans le prolongement de ce plan, le Conseil a mis sur pied un groupe d'experts sur la bonne gouvernance dans le sport pour traiter de cette question et développer les principes de la transparence. Les contributions provenaient des États membres ainsi que des bonnes pratiques recensées auprès des instances sportives et d'autres organisations. Ces principes constituent des normes minimales pouvant être respectées par un grand nombre d'organismes sportifs.

Dans le second plan de travail de l'UE en faveur du sport (2014-2017)⁶, l'accent est mis sur la nécessité de poursuivre les travaux sur ce sujet important. C'est la raison pour laquelle un groupe d'experts conjoint (États membres et Commission) a été créé pour élaborer des principes directeurs en matière de démocratie, de droits de l'homme et de droits du travail, en particulier dans le cadre de la procédure d'attribution des grandes manifestations sportives. Ce travail s'est achevé au début du mois de janvier 2016, de sorte que les principaux résultats auquel le groupe est parvenu ont pu être pris en compte dans les conclusions du Conseil.

Ces questions seront aussi abordées dans le cadre de la réunion du "dialogue structuré" qui se tiendra à l'issue de la session officielle du Conseil entre les représentants des mouvements sportifs (CIO, COE, FIFA et UEFA), tous les ministres des sports de l'UE et M. Navracsics, membre de la Commission.

⁶ JO C 183 du 14.6.2014.

Améliorer la gouvernance dans le sport: le rôle des gouvernements

Par la suite, les ministres tiendront un débat public sur l'**amélioration de la bonne gouvernance dans le sport**, en s'appuyant sur un document d'information de la présidence (doc. [8367/16](#)).

Le sport symbolise de nombreuses valeurs positives telles que le plaisir, la fierté, la performance, la cohésion et la fraternité. Le sport a des effets positifs sur le bien-être, la santé, l'éducation et l'économie. Dans le même temps, il existe encore trop de problèmes graves qui ternissent l'image positive du sport, comme le dopage, le trucage de matchs, la violence, la traite d'êtres humains et le blanchiment d'argent.

Au cours des dernières décennies, le secteur du sport a changé. Davantage de spectateurs assistent aux grandes manifestations sportives, tandis que la couverture médiatique s'est considérablement étendue, ce qui a entraîné une très forte augmentation du nombre de spectateurs. Le marché est devenu un marché mondial marqué par une hausse de l'activité transnationale. Ces évolutions ont rendu le secteur du sport plus dépendant du sponsoring et de l'exploitation de produits dérivés.

Compte tenu des enjeux financiers de plus en plus importants, le sport est devenu plus vulnérable en termes d'intégrité, de nouveaux scandales faisant régulièrement la une de l'actualité, avec tout ce que cela représente comme effets négatifs pour la crédibilité du sport et la confiance du public dans les valeurs positives qu'il véhicule.

Le secteur du sport est pour l'essentiel autorégulé, les organisations sportives jouissant d'un degré élevé d'autonomie. Cette autonomie ne peut cependant être garantie que si des normes élevées de bonne gouvernance sont de mise. Les récents scandales de corruption et de blanchiment d'argent ont rendu évident le fait que les organisations sportives n'ont pas les moyens, à elles seules, de lutter contre ces phénomènes.

Les gouvernements ont longtemps soutenu le concept d'autonomie. Toutefois, face aux menaces auxquelles le secteur du sport est de plus en plus confronté, le soutien, la coopération et, dans certains cas, l'intervention des gouvernements nationaux sont nécessaires.

Les organisations sportives doivent gérer leurs sports en respectant les principes fondamentaux de la bonne gouvernance, notamment une gestion confiée à des personnes compétentes, un financement durable, l'obligation pour les membres de rendre des comptes et la transparence des actions entreprises.

Afin d'orienter le débat, les ministres sont invités à réfléchir aux questions ci-après:

- En tant que ministre des sports, comment voyez-vous votre rôle en ce qui concerne la gouvernance du sport et en particulier la promotion de l'intégrité du sport au niveau national?
- Quels sont les instruments qui peuvent être utilisés pour faire face aux différents problèmes auxquels le secteur du sport est confronté et quelles sont vos expériences concernant ces instruments?
- Quel pourrait-être le rôle de l'UE dans le cadre d'une approche coordonnée entre les États membres?

Divers

- Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
 - Informations communiquées par les représentants des États membres de l'UE
 - Semaine européenne du sport
 - Informations communiquées par la Commission
 - Études récemment réalisées par la Commission
 - Informations communiquées par la Commission
 - Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation slovaque
-